

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L'INSTITUT DE PREPARATION A L'ADMINISTRATION GENERALE DU 12 DECEMBRE 2001

Le Conseil de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale s'est réuni le 12 Décembre 2001 dans la salle 301 du site des Tertiales, Rue des Cent Têtes à Valenciennes.

Etaient présents :

- Madame Danielle BUGEAUD, Directrice de l'IRA de Lille, Présidente du Conseil de l'IPAG
- Monsieur Xavier MOREAU, Directeur de l'IPAG
- Monsieur Alexandre BONDUELLE, Directeur des Etudes de l'IPAG
- Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Chef du Bureau de l'Administration Générale, des Titres et de la Circulation à la Sous-Préfecture de Valenciennes, représentant Monsieur le Préfet de la Région Nord/Pas-de-Calais
- Madame Nicole HOUSSIER, Conseillère Municipale, représentant Monsieur le Maire de Valenciennes
- Monsieur Jean-Marie CARON, Proviseur du Lycée Watteau de Valenciennes, représentant Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Adjoint au Directeur des Services Départementaux
- Monsieur André KRAS, Inspecteur Principal des Impôts, représentant Monsieur le Directeur Régional des Services Fiscaux du Nord-Valenciennes
- Monsieur Jean LIENARD, Directeur Adjoint du Centre Hospitalier de Valenciennes, représentant Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de Valenciennes
- Monsieur Michel LEDDA, Directeur Adjoint de l'ANPE de Valenciennes
- Monsieur Jean-Christophe CMIEL, Enseignant
- Monsieur Didier MANEZ, Enseignant

- Mademoiselle Evelyne DEVALLEZ, Attachée d'Administration, Responsable administrative de l'IPAG
- Madame Marie-Christine DZYGA, Secrétaire d'Administration
- Monsieur Yves-Marie METAY, Secrétaire d'Administration

- Monsieur Frédéric BOURLEAU, Etudiant
- Madame Estelle CARON, Etudiante
- Monsieur Grégory LELONG, Etudiant
- Monsieur Gaëtan VANDENBUSSCHE, Etudiant

Avaient donné pouvoir :

- Monsieur le Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique, à Madame Danielle BUGEAUD

Etaient excusés :

- Monsieur le Président du Conseil Régional
- Monsieur le Directeur Régional des Douanes
- Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement de l'Equipement
- Monsieur le Président de l'Université
- Monsieur le Secrétaire Général de l'Université
- Monsieur l'Agent Comptable de l'Université
- Monsieur le Premier Vice-Président, chargé des formations et de la vie de l'étudiant
- Madame la Vice-Présidente, chargée de la politique financière, de l'administration et des statuts
- Monsieur le Directeur du CEPPEP

Madame BUGEAUD, Présidente du Conseil, ouvre la séance à 10 heures 05 et remercie les participants. Monsieur MOREAU regrette l'absence persistante des représentants de l'Université.

22 février

I. Examen du compte-rendu du Conseil de l'IPAG du 12-Décembre 2001.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II. Rapport du Directeur sur la rentrée.

Monsieur MOREAU livre d'abord des informations relatives aux résultats obtenus par les étudiants de l'IPAG dans les concours administratifs.

Monsieur MOREAU regrette de ne pouvoir disposer de statistiques exhaustives, mais il espère que le renforcement du personnel administratif permettra de réaliser, à l'avenir, un meilleur suivi des étudiants de l'Institut. Il cite, cependant, quelques résultats significatifs parmi la centaine d'admis enregistrée (les chiffres présentés étant certainement inférieurs à la réalité) : 20 admissibles et 13 admis aux concours des IRA, 6 admis au concours de Conseiller de l'ANPE, 3 admis au concours d'Inspecteur des Impôts, 3 admis au concours d'Attaché d'Administration Scolaire et Universitaire, 3 admis au concours d'Inspecteur du Trésor, 2 admis au concours d'Inspecteur des Douanes, 5 admis au concours d'Attaché Territorial, 1 admis au concours d'Inspecteur de la Répression des Fraudes. Monsieur MOREAU met en exergue la réussite habituelle et très valorisante d'un candidat de l'Institut au concours du CNESSS (alors même que les IEP et singulièrement l'IEP de Paris fournissent la quasi totalité des lauréats). Une étudiante également inscrite dans la préparation aux grands concours a été admise au concours très difficile de l'Ecole Militaire du Corps Technique et Administratif, une autre ayant été déclarée admissible au concours de Commissaire des Armées.

Enfin, Monsieur MOREAU souligne qu'il convient d'ajouter à ces résultats les emplois trouvés dans le cadre d'embauches contractuelles (par exemple les recrutements au sein des organismes de Sécurité Sociale).

Il dresse alors le bilan des résultats obtenus par les étudiants des trois formations diplômantes de l'Institut aux deux sessions des examens : 39 admis en MAP (chiffre de loin le plus élevé des Maîtrises ouvertes en 2000), 85 admis en LAP (également le meilleur résultat national) et 49 admis en DAG.

Après avoir présenté ces statistiques, Monsieur MOREAU expose les données de la rentrée 2001 en passant en revue les différentes formations de l'Institut.

a) La Licence d'Administration Publique.

Principale formation diplômante de l'Institut, la Licence d'Administration Publique a attiré cette année 349 candidatures alors que 654 retraits de dossier avaient été effectués. Aux 270 candidats admis, il faut ajouter 12 candidats à la préparation non diplômante aux concours de catégorie A qui ont été orientés vers la LAP.

En définitive, 282 étudiants ont été admis et **214 se sont effectivement inscrits en LAP.**

Parmi ces étudiants, on relève 13 redoublants, 9 emplois jeunes, 6 demandeurs d'emploi qui bénéficient du Plan d'Aide au Retour à l'Emploi, 10 salariés, 24 étudiants qui préparent la Licence en deux ans (17 en première année et 7 en deuxième année), ce régime spécial des examens étant appelé à disparaître l'année prochaine en raison de la création de modules capitalisables.

On dénombre 1 DESS, 13 Maîtrises (6% de l'effectif) dont seulement 3 Maîtrises en Droit, 24 Licences (11% de l'effectif) dont 7 Licences d'Histoire ou de Géographie, 5 Licences en Langues Etrangères Appliquées et 1 seule Licence en Droit, 58 DEUG (27% de l'effectif) dont 16 DEUG mention Droit, 15 DEUG mention Administration Economique et Sociale (catégorie en sensible augmentation), 10 DEUG d'Histoire ou de Géographie, 4 DEUG d'Economie-Gestion et 14 DEUG Sciences de la Matière, 2 DEUST en Informatique d'Organisation et Systèmes d'Information (leur présence s'expliquant par la mise en place d'une préparation au concours des IRA « Analystes»), 33 DUT (15% de l'effectif) dont 16 DUT « Gestion des Administrations et des Entreprises », 7 DUT « Techniques de Commercialisation », 7 DUT « Carrières Juridiques » et 1 seul DUT d'Informatique, 48 BTS (22% de l'effectif) dont 17 BTS « Comptabilité Gestion », 12 BTS « Assistant de Direction » et 9 BTS « Action Commerciale » (les lauréats de ce BTS obtiennent paradoxalement les meilleurs résultats en LAP). Enfin, 22 inscrits sont titulaires du Diplôme d'Administration Générale (10% de l'effectif).

Monsieur MOREAU constate que la grande majorité des lauréats de ce dernier diplôme ne possédaient pas un diplôme de niveau Bac+2 à leur entrée dans la formation. Une équivalence leur a donc été accordée pour s'inscrire en Licence d'Administration Publique.

b) La Maîtrise d'Administration Publique.

Monsieur MOREAU rappelle que cette Maîtrise est ouverte de plein droit aux titulaires de la Licence d'Administration Publique puisqu'elle en est la suite logique : elle permet un approfondissement de la formation donnée en Licence. En conséquence, l'IPAG de Valenciennes s'est refusé à élargir l'accès à la MAP à des étudiants issus d'autres filières, en particulier titulaires d'une Licence en Droit.

Les lauréats de la promotion 2000-2001 de la LAP fournissent la totalité, à une exception près, des inscrits en Maîtrise d'Administration Publique, 75% des diplômés (64/85) ayant saisi l'opportunité de poursuivre leur formation en MAP.

c) La Préparation aux concours externes de catégorie A.

Cette formation est moins attractive que par le passé car elle subit la concurrence de la Maîtrise d'Administration Publique et de la Préparation aux grands concours. 85 dossiers de candidature ont été retirés et 53 ont été déposés. Parmi ces 53 candidats, 32 ont été admis, 12 ont été orientés vers la Licence d'Administration Publique et 9 vers la Préparation aux grands concours.

En définitive, **21 candidats** seulement **se sont inscrits** dans la formation parmi lesquels 8 Maîtrises en Droit, 5 Maîtrises d'AES, 3 DESS d'Administration Territoriale et 2 titulaires de la LAP.

Les étudiants inscrits dans cette préparation assistent aux cours magistraux de la LAP et, en conférences de méthode, se joignent au groupe des étudiants de LAP « surdiplômés ».

d) La Préparation aux grands concours administratifs.

Alors que 55 dossiers de candidature ont été déposés (sur 63 retirés), 50 candidats ont été admis auxquels il faut ajouter les 9 étudiants orientés vers cette formation après une candidature initiale en préparation aux concours de catégorie A.

En définitive, **36 étudiants** se sont inscrits dans la préparation. Monsieur MOREAU constate une augmentation prévisible des effectifs, car cette formation a attiré des diplômés de la Maîtrise d'Administration Publique et davantage de titulaires d'un diplôme de troisième cycle.

La répartition par diplôme d'origine fait apparaître que 13 inscrits possèdent un diplôme de troisième cycle (36 % de l'effectif), parmi lesquels on relève 4 titulaires d'un DEA et 9 titulaires d'un DESS (les juristes restent majoritaires mais cette domination est moins marquée que les années précédentes), alors que 64% des inscrits possèdent un diplôme de second cycle dont 14 Maîtrises en Droit et 9 titulaires de la première promotion de la MAP. Il faut noter qu'un tiers des étudiants inscrits n'ont pas fait leurs études à l'Université de Valenciennes.

Quant aux concours préparés, il s'avère que la plupart des étudiants poursuivent des objectifs très variés et que certains excluent l'une et l'autre des deux options proposées dans le cadre de la formation : la préparation du concours d'entrée au Centre National d'Etudes Supérieures de Sécurité Sociale et celle du concours d'entrée à l'Ecole Nationale de la Magistrature. D'ailleurs, ceux qui préparent le concours du CNESSS ou celui de l'ENM ont l'intention de se présenter également à d'autres concours de catégorie A.

Le Directeur de l'IPAG a, comme de coutume, reçu individuellement les étudiants en début d'année et il ressort de ces entretiens que le concours des IRA est le plus cité : 19 étudiants déclarent vouloir le préparer. Les autres concours mentionnés sont les suivants : Attaché Territorial (pour 16 étudiants), le CNESSS (pour 13 étudiants), Inspecteur des Douanes (pour 12 étudiants), Commissaire de Police (pour 11 étudiants), Inspecteur des Impôts (pour 9 étudiants) et l'ENM (pour 9 étudiants). Monsieur MOREAU souligne la faible attractivité de la préparation au concours de l'ENM qui s'explique, entre autres raisons, par l'absence de troisièmes cycles juridiques en Droit Privé à la Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion de l'Université de Valenciennes.

e) Le Diplôme d'Administration Générale.

Cette formation, qui prépare aux concours de catégorie B, a attiré, cette année, 114 candidatures alors que 224 retraits de dossier avaient été effectués. Sur les 99 admis, 77 se sont inscrits. Il faut y ajouter 23 inscriptions de candidats en Licence d'Administration Publique orientés vers le Diplôme d'Administration Générale et 12 inscriptions en deuxième année (en application du régime spécial des examens). Monsieur MOREAU souligne que la tendance observée l'an dernier se confirme : les étudiants inscrits en DAG sont moins diplômés que ceux des premières promotions, au sein desquelles les surdiplômés pouvaient représenter jusqu'à un tiers de l'effectif.

Parmi les **112 inscrits**, on relève 50 étudiants titulaires d'un Bac+2 (45% de l'effectif), dont seulement 1 Maîtrise et 2 Licences. 33 étudiants possèdent un « Niveau Bac+2 » (29% de l'effectif), dont 13 ont le « Niveau Bac+1 » (dont 13 « Niveau première année DEUG de Droit »).

f) La Préparation aux concours internes.

Si 61 fonctionnaires ont retiré un dossier, 23 se sont, à ce jour, inscrits, auxquels il faut ajouter 2 cadres des Caisses de Sécurité Sociale qui préparent le concours interne du CNESSS. Parmi les 23 fonctionnaires inscrits, 4 appartiennent à la catégorie A de la Fonction Publique et 14 à la catégorie B. Les agents de l'Etat, qui représentent bien entendu la très grande majorité des inscrits, sont au nombre de 20, dont 12 relèvent de l'Education Nationale et 3 de la Défense. 8 fonctionnaires seulement déclarent préparer le concours des IRA, les autres se consacrant à la préparation d'un concours interne à leur administration.

Monsieur MOREAU conclut son exposé en dressant un bilan général : 1506 dossiers de candidature dans les diverses formations de l'Institut ont été retirés (sans même inclure la préparation aux concours internes), 631 candidatures ont été examinées, 449 inscriptions ont été enregistrées. Si on y ajoute les inscrits en préparation aux concours internes, **les effectifs de l'IPAG s'élèvent à 474.**

L'IPAG de Valenciennes se classe au premier rang national, non seulement en termes d'effectifs mais également au point de vue de l'éventail des formations proposées. De plus, parmi toutes les Licences de l'Université, la Licence d'Administration Publique est celle qui réunit le plus grand nombre d'étudiants.

Madame BUGEAUD souligne le travail remarquable réalisé au sein de cet Institut, les autres IPAG auxquels elle apporte son soutien, en tant que membre ou Présidente de leurs Conseils d'Administration, ne pouvant présenter un bilan aussi riche et diversifié.

3) Informations sur la réforme des bourses de service public.

Monsieur MOREAU rappelle qu'au terme de l'entretien accordé au mois d'Avril par Madame DEMICHEL, Directrice de l'Enseignement Supérieur, au Bureau de la Conférence Nationale des Directeurs d'IPAG et de CPAG, le financement des bourses de service public devait être amélioré. Une réunion qui s'est tenue le 6 Juin avec le Chef du Bureau de la Vie Etudiante, Monsieur GUILLAUMIN et son adjointe, Madame LELEU, a permis d'étudier les modifications à apporter au régime existant. Monsieur MOREAU a reçu, dès le 21 Juin, un relevé de décisions établi par Monsieur GUILLAUMIN qui traduit très fidèlement la teneur de cette réunion. Au sein du contingent global de bourses sur critères universitaires (bourses de service public, de troisième cycle et d'agrégation), il sera procédé à la création d'un contingent spécifique affecté aux bourses de service public. De surcroît, un sous-contingent doit même être fléché au profit des IPAG et des CPAG afin que l'augmentation très significative du nombre des bourses de service public décidée par le Ministère puisse leur bénéficier.

Enfin, chaque Recteur a reçu, début Septembre, une lettre circulaire qui détermine le nombre de bourses de service public devant être attribuées aux IPAG ou CPAG de l'académie. Ayant reçu du Ministère une copie de toutes les lettres circulaires envoyées aux Recteurs, Monsieur MOREAU a pu transmettre l'information à chaque Directeur d'IPAG ou de CPAG.

Globalement, le nombre total de bourses de service public attribuées aux IPAG et CPAG doit s'élever cette année à 500, soit **une progression de plus de 46% par rapport à l'année dernière**. Le contexte de l'Académie de Lille est particulier puisque coexistent deux IPAG : celui de Lille et celui de Valenciennes. Monsieur MOREAU a assisté à la réunion de répartition des bourses de service public organisée par le CROUS : le critère retenu, comme les années antérieures, a été celui du nombre de dossiers déposés et recevables. L'IPAG de Valenciennes a, en conséquence, obtenu 57 bourses de service public (l'IPAG de Lille en obtenant 12), au lieu de 30 l'année dernière (91 demandes avaient été formulées et 77 dossiers étaient recevables), ce qui place pour la première fois l'IPAG de Valenciennes au premier rang national.

En outre, le Ministère a rappelé que les étudiants peuvent obtenir un quatrième terme au début de l'année universitaire suivante, s'ils démontrent qu'ils préparent un concours. Le CROUS de Lille applique effectivement cette disposition. Par ailleurs, un renouvellement est possible à titre exceptionnel mais, en pratique, il est difficile de classer une demande de renouvellement avant une primo-demande alors que le nombre total de bourses est inférieur au nombre de primo-demandes.

Monsieur LELONG témoigne du nombre important d'étudiants inscrits en Licence et en Maîtrise d'Administration Publique qui bénéficient d'une bourse de service public et précise qu'il a bien obtenu le quatrième terme.

4) Informations sur la création des postes d'enseignants et d'AITOSS à l'IPAG.

En ce qui concerne les postes d'AITOSS, le directeur de l'IPAG se réjouit d'avoir enfin obtenu la création d'un poste de catégorie C (la demande était formulée depuis 4 ans), ce qui renforce très opportunément le personnel administratif. Ce poste a été pourvu par mutation interne : il est occupé par Madame LUSSIEZ.

S'agissant des postes d'enseignants, Monsieur MOREAU rappelle qu'un poste de Maître de Conférences de Science Politique a été créé à la rentrée 2001, Monsieur Emmanuel CHERRIER ayant été recruté sur ce poste. En vue de la rentrée 2002, l'IPAG est parvenu à faire classer, en quatrième rang, sur la liste inter-classée présentée par l'Université au Ministère, la création d'un poste de MCF en Droit Privé profil « Droit Social », ceci dans la perspective de la mise en place, à la rentrée 2003, d'un DESS « Administration du Secteur Social et Sanitaire ». L'Université ayant obtenu 9 postes, la demande devrait donc être satisfaite, l'IPAG disposant d'un candidat en la personne de Monsieur Olivier LUTUN, qui vient de soutenir sa thèse.

Par ailleurs, la demande de création d'un poste de PRAG de Lettres Modernes a été classée en dixième position par l'Université et ne sera donc pas, en principe, satisfaite.

Enfin, la création d'un poste de PAST en Droit Public reste envisagée, Monsieur le Président de l'Université s'étant déclaré optimiste quant à l'intention du Ministère de créer des postes de PAST.

Monsieur MOREAU saisit l'occasion pour souligner les innovations de cette rentrée 2001. En Licence d'Administration Publique, a été mis en place un cours spécifique d'Histoire contemporaine, assuré par Monsieur CHERRIER. D'autre part, une préparation au concours des IRA « Analystes » a été créée ; elle s'adresse à des candidats possédant un premier cycle en informatique. Elle rassemble une petite dizaine d'étudiants qui participent à l'ensemble des enseignements de la LAP, tout en bénéficiant d'une formation à l'épreuve écrite et à l'épreuve orale d'informatique du concours. Monsieur MOREAU souligne la grande difficulté qu'il a éprouvée pour recruter l'enseignant dans cette matière, en raison, en particulier, de la politique de réduction des heures complémentaires instaurée par l'Université qui s'applique à la fois aux

enseignants titulaires et aux enseignants vacataires. Compte tenu de ce contexte particulier, l'ouverture de cette préparation a dû être différée de quelques semaines.

Quant à la préparation aux grands concours administratifs, elle a été renforcée. L'enseignement du Droit Civil, discipline fondamentale au concours de l'ENM, a été développé. Des enseignements de Droit du Travail et de Droit de la Sécurité Sociale, assurés par Monsieur LUTUN, sont également organisés cette année.

5) Examen des problèmes soulevés par la répartition des salles sur le site des Tertiales.

Un conflit assez grave a opposé l'IPAG à la FDEG à ce sujet.

Monsieur MOREAU précise que l'IPAG utilise un amphithéâtre une partie de la semaine et n'occupe jamais deux amphithéâtres en même temps. Des salles de taille moyenne (les salles 206 et 207, comprenant 50 à 60 places) sont affectées à l'Institut, qui les a aménagées à sa convenance et les occupe en quasi continuité du lundi au samedi. En outre, l'année dernière, les salles 208 (100 places) et 209 (25 places) étaient réservées prioritairement à l'IPAG. Or, il s'est avéré que cette salle 209 est le plus souvent indisponible, sans qu'une solution de rechange ait pu être trouvée. Enfin, l'IPAG utilisait l'an dernier de façon occasionnelle une cinquième salle. Là encore, il s'avère très difficile de recourir à cette possibilité.

Une réunion organisée par le Président n'a pas permis de trouver une solution. La FDEG oublie que les locaux du site des Tertiales sont partagés avec deux autres Instituts : l'IPAG et l'Institut des Administrations et des Entreprises (lequel, disposant de 9 salles affectées, est mieux loti). Cependant, les relations avec la FDEG ont fini par s'améliorer et Monsieur MOREAU espère que les besoins actuellement non satisfaits pourront l'être bientôt.

6) Informations sur le projet d'expérimentation du cursus 3/5/8 par l'Université de Valenciennes.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Système Européen de Transfert de Crédits (ECTS).

Depuis deux ans, une réflexion est en cours sur l'harmonisation des cursus universitaires dans les différents pays d'Europe. Il en résulte que les cursus devront être harmonisés selon le rythme dit « 3,5,8 » : le chiffre 3 correspondant à un premier cycle de 3 ans qui aboutit au grade de Licence, le chiffre 5 à un second cycle (la Maîtrise et l'actuel troisième cycle), conduisant au grade de Mastaire, le chiffre 8 au Doctorat.

Dans cette optique, le DEUG et la Maîtrise deviennent des diplômes intermédiaires, appelés titres. Chaque diplôme devrait comprendre plusieurs « parcours-type » de formation. Certaines unités d'enseignement seraient imposées car considérées comme fondamentales, les autres unités pouvant, dans une large mesure, être choisies par les étudiants dans une formation différente, voire même dans une autre composante de leur Université. D'autre part, chaque unité d'enseignement serait traduite en crédits européens. Une année d'étude comportant 60 crédits, la Licence correspondrait à un total de 180 crédits.

Les objectifs poursuivis sont la pluridisciplinarité, les possibilités de réorientation, la souplesse dans la construction des diplômes, le développement des équivalences, la professionnalisation.

A la rentrée, Monsieur MOREAU a appris que l'Académie du Nord serait une académie pilote pour l'expérimentation des ECTS. Cependant, lors du Conseil d'Administration de l'Université, en date du 8 Novembre, il n'était pas encore question d'appliquer ce système aux diplômes existants : bien au contraire, ces diplômes devaient être renouvelés selon une procédure simplifiée (les universités recevant délégation du Ministère pour renouveler les diplômes ne soulevant pas de problèmes). Mais un brusque revirement s'est produit il y a trois semaines : le Président de l'université a convoqué les directeurs de composante pour les informer que l'Université de Valenciennes allait expérimenter, dès la rentrée 2002, le système des ECTS pour la totalité des formations. Il n'y aurait pas de renouvellement des diplômes existants puisque l'Université allait présenter de nouvelles maquettes de tous les diplômes.

La semaine dernière, le CNESER a approuvé, non sans difficulté, deux projets de décrets d'orientation sur l'ECTS et la correspondance entre les diplômes et les grades et titres. Selon Monsieur GASQUET, Chef du Bureau des Formations Générales et Technologiques au Ministère de l'Education Nationale, qui a participé à l'Assemblée Générale de la Conférence des Directeurs d'IPAG et de CPAG à Rouen, les diplômes intermédiaires seraient appelés à disparaître à terme.

Monsieur LEDDA fait observer que l'objectif final est l'harmonisation du marché du travail au niveau européen. Monsieur MOREAU rappelle que les projets de décrets qui ont été élaborés contiennent simplement des orientations et qu'en conséquence le Ministère en est encore au stade de l'ébauche, beaucoup de questions n'ayant pas été réglées. Par exemple, la semestrialisation, un des principes fondamentaux de la réforme BAYROU, serait, selon Monsieur GASQUET, dépassée dans le cadre de l'ECTS. Le système français de compensation ne serait pas lui-même conforme au modèle européen.

Alors que le projet d'établissement, élaboré avec 6 mois de retard par l'Université, n'est toujours pas signé, l'Université impose des délais très courts aux directeurs de composante : pour s'adapter au nouveau système, les nouvelles maquettes des diplômes doivent être transmises à la Présidence pour le 18 Février, le CEVU et le CA devant examiner les projets respectivement les 21 et 28 Février, les maquettes étant adressées au Ministère le 4 Mars.

Monsieur MOREAU fait observer que l'organisation générale de la LAP est, à certains égards, très éloignée des principes directeurs de l'ECTS : les matières sont en effet imposées aux étudiants ; leur laisser la possibilité de choisir des unités d'enseignement reviendrait à repenser entièrement la maquette de cette Licence ; de plus, la réduction du volume horaire affecté aux matières fondamentales, qu'impliquerait la mise en place d'enseignements optionnels, nuirait à la qualité de la formation. Néanmoins, le Conseil devrait se réunir à la mi-Février pour examiner des maquettes adaptées aux principes de l'ECTS : aux éléments capitalisables (qui seront introduits en LAP, la MAP appliquant déjà le principe de capitalisation) correspondront des crédits d'enseignement (60 pour la LAP et 60 pour la MAP).

Le Bureau de la Conférence des Directeurs d'IPAG-CPAG devant rencontrer le 14 Décembre Monsieur CLAVERANNE, Coordonnateur des chargés de mission pédagogique à la Direction de l'Enseignement Supérieur, Monsieur MOREAU reposera la question du DESS d'Administration Publique, qui lui semble redevenir d'actualité dans le cadre du « 3, 5, 8 ». Il précise à Madame BUGEAUD que la MAP devrait être réhabilitée sans difficulté à la rentrée prochaine mais qu'elle continuera d'être soumise à un régime expérimental.

7) Informations sur les travaux de l'Assemblée Générale de la Conférence des Directeurs d'IPAG et de CPAG (Rouen 29 et 30 Novembre).

Le Bureau de la Conférence a été renouvelé. Guy SIAT, Directeur de l'IPAG de Strasbourg, succède à Jean-Louis GOUSSEAU à la Présidence. Xavier MOREAU, qui était pressenti, a jugé plus opportun de demeurer Secrétaire Général. Eloi DIARRA occupe le poste de Vice-Président laissé vacant par Guy SIAT, le Trésorier (Gilles CHARREYRON) et les deux autres Vice-Présidents (Christian LEPAGNOT et Jean-Claude RICCI) ayant été renouvelés dans leurs fonctions.

L'Assemblée Générale s'est réjouie de la considérable augmentation du nombre des bourses de service public. Elle s'est surtout attachée à dresser le bilan de la MAP.

Monsieur MOREAU rappelle que 8 IPAG et 1 CPAG ont ouvert la MAP à la rentrée 2000. Les données chiffrées font apparaître de fortes variations d'une institution à l'autre : 334 inscriptions (de 28 à 54) et 204 diplômes délivrés (15 à Créteil et à Lille mais 39 à Valenciennes), le nombre de diplômés apparaissant proportionnel au nombre de titulaires de la LAP admis en Maîtrise (258 sur 334). L'assiduité a été satisfaisante dans l'ensemble.

A l'IPAG de Valenciennes, 43 étudiants sur les 54 inscrits restaient présents à l'issue du 2^{ème} semestre. L'examen des formations d'origine des 39 lauréats de la MAP met en évidence que la plupart d'entre eux étaient en situation de réorientation lors de leur admission en LAP ; en effet, un tiers possédaient un diplôme délivré après un premier cycle court (DUT ou BTS) et un autre tiers avaient une formation d'historien-géographe, alors que 28% seulement des inscrits étaient issus du secteur « Droit, Economie, AES ».

Ce constat permet de justifier l'habilitation ministérielle, puisque le Ministère avait admis que les étudiants issus d'un cycle court (DUT ou BTS) avaient besoin d'une deuxième année d'études pour parvenir au niveau requis par les concours administratifs de catégorie A.

Les résultats aux concours obtenus par les étudiants de la MAP valenciennoise sont appréciables, 21 réussites ayant été enregistrées (dont 4 au concours des IRA, 3 au concours d'Attaché Territorial, 3 au concours d'Attaché d'Administration Scolaire et Universitaire).

Au niveau national, la première année d'expérimentation de la MAP apparaît très positive. En particulier, la plus grande motivation des étudiants est incontestable.

Lors de la rentrée 2001, 6 nouveaux IPAG ont été habilités à délivrer la MAP : les Antilles-Guyane, Montpellier, Nantes, Rennes, Rouen, Strasbourg. On dénombre 521 inscrits en MAP dans les IPAG-CPAG (35 en moyenne par institution), mais on relève également une augmentation sensible du nombre d'étudiants non titulaires de la LAP (notamment à l'IPAG de Lille).

S'agissant de l'application du système « 3, 5, 8 », Monsieur MOREAU précise, en outre, que le Bureau de la Conférence devrait rencontrer, en Février, Madame Edith JAILLARDON, qui fait partie du groupe d'experts spécialisés dans le secteur des formations juridiques et qui sera chargée de l'évaluation.

Le financement des préparations aux concours internes a également été évoqué lors de l'Assemblée Générale. En effet, au cours de l'entretien du 24 Octobre dernier avec Monsieur Jacky RICHARD, nouveau Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique, le Bureau de la Conférence avait appris que le nouveau code des marchés publics imposait, selon le Contrôleur Financier des Services du Premier Ministre, que les subventions du Ministère de la Fonction Publique ne soient plus versées dans un cadre contractuel.

Or, le Ministère de la Fonction Publique ne pouvait pas, au titre de l'année 2002, verser directement les subventions aux universités, compte tenu de la nomenclature comptable actuelle. Dès lors, le Directeur Général avait exprimé l'intention de transférer les crédits au Ministère de l'Education Nationale qui les reverserait aux universités concernées, sous forme de dotations spécifiques. Madame Nadine HERMAN, Chef du Bureau FP/5 à la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique, a confirmé, lors de cette Assemblée Générale, que cette procédure était effectivement envisagée.

Pour l'année 2002, la subvention ministérielle sera fixée à 340 € (2 230 F) par agent, soit une augmentation infime par rapport à 2001 (2 200 F).

Mais, Madame HERMAN a annoncé que Monsieur RICHARD s'est engagé à réévaluer en 2003 l'enveloppe budgétaire attribuée aux IPAG et CPAG pour financer les préparations aux concours internes. Le Bureau avait expliqué, lors de l'entretien du 24 Octobre, que le financement actuel était très insuffisant, la

subvention plancher étant fixée à 22 000 F (c'est-à-dire l'équivalent de 10 inscrits), alors que, jusqu'en 1996, le mode de calcul utilisé tenait compte du coût des formations, la subvention minimale s'élevant alors à 74 000 F pour tous les centres de préparation ayant moins de 40 inscrits.

L'Assemblée Générale a aussi examiné les résultats des travaux du Comité Interministériel de la Réforme de l'Etat. Ce Comité a publié, le 15 Novembre dernier, un relevé de décisions très important, qui prévoit, en particulier, le développement de procédures de pré-recrutement dans la Fonction Publique, organisées au niveau du premier cycle d'études supérieures. En effet, l'administration, qui va devoir renouveler un grand nombre de ses cadres, craint de manquer de candidats.

Par ailleurs, le relevé de décisions prévoit une évolution du contenu des épreuves des concours (l'accent étant mis sur la professionnalisation) et le développement des recrutements par la troisième voie et par concours sur titres.

Monsieur VANDENBUSSCHE redoute une rupture d'égalité entre les candidats aux concours si des concours spéciaux, destinés à pérenniser les fonctions occupées par les emplois jeunes, sont organisés, en particulier dans la fonction publique territoriale.

Les informations précises font défaut à ce sujet, mais Monsieur MOREAU affirme qu'une réflexion est en cours à laquelle, malheureusement, les Directeurs des IPAG et CPAG ne sont pas associés.

Madame BUGEAUD constate que, de plus en plus, des concours spécifiques dérogatoires au principe de l'interministérialité sont organisés alors que les IRA favorisent la mobilité (les agents n'étant pas tenus de faire toute leur carrière dans la même administration) chère au Comité Interministériel de la Réforme de l'Etat. L'administration doit à la fois faire face à une programmation très importante de départs à la retraite et trouver une solution au devenir des emplois jeunes, mais selon Madame BUGEAUD, il faut qu'elle veille à ce que le principe d'égalité entre les candidats soit préservé. Les agents recrutés par la voie contractuelle devraient être tenus de se présenter dans les 3 ans à un concours.

8) Examen du projet de budget initial de l'année 2002.

Mademoiselle DEVALLEZ commente le projet de budget qui, pour la première fois, est présenté en euros.

Le budget 2002 de l'IPAG s'élève à : **289 283 €** (1 897 572 F).

Il est de 2,46% inférieur au budget de l'année 2001 mais cette diminution est compensée par la création d'un poste de maître de conférences.

Les masses budgétaires sont donc **quasiment identiques** à celles de l'année 2001.

Le poids relatif de la **formation continue** demeure faible (10,34%) bien que l'IPAG soit chargé par le Ministère de la Fonction Publique d'organiser une préparation aux concours de catégorie A et qu'il s'efforce de développer son offre de formation aux demandeurs d'emploi et aux emplois jeunes.

Le Ministère de l'Education Nationale est, comme d'ordinaire, le principal pourvoyeur de crédits puisqu'il fournit 85% des recettes.

A la **dotation globale de fonctionnement**, répartie par l'Université, qui subit une légère diminution du fait de la création du poste d'enseignant chercheur évoquée ci-dessus (217 697 €), s'ajoute une **dotation spécifique** affectée au financement des concours administratifs au titre du contrat quadriennal (28 965 €).

Monsieur MOREAU intervient pour souligner qu'il espère fermement la reconduction de cette dotation spécifique.

Il faut observer que, pas plus que les années précédentes, l'IPAG ne bénéficie de la moindre subvention d'équipement.

Les **ressources propres**, relativement faibles, sont de deux ordres : d'une part, les **frais de dossiers** acquittés par les étudiants candidats dans des formations initiales (12 958 €); d'autre part, et surtout, des recettes procurées par les **actions de formation continue** (27 910 €).

Elles comprennent essentiellement : les crédits obtenus du **Ministère de la Fonction Publique** pour financer la préparation aux concours internes (10 200 €), crédits calculés sur la base de 340 € par fonctionnaire de l'Etat inscrit dans la formation ; une subvention de la **Région** affectée à la formation des demandeurs d'emploi inscrits en Diplôme d'Administration Générale (6 900 €); les produits des **conventions de formation continue** (7 074 €) concernant la formation de fonctionnaires territoriaux ou hospitaliers, la préparation de cadres de la Sécurité Sociale au concours interne du Centre National d'Etudes Supérieures de la Sécurité Sociale et la formation d'emplois jeunes des collectivités territoriales ; la participation de l'Etat aux charges de formation des **aides-éducateurs** (2 440 €).

S'agissant du financement des demandeurs d'emploi inscrits en DAG, Madame CARON, résidant dans la région lilloise, indique qu'elle n'a pas eu connaissance de l'existence de l'IPAG de Valenciennes auprès des antennes locales de l'ANPE. Monsieur MOREAU estime qu'un effort d'information auprès des agences lilloises de l'ANPE est à réaliser.

Les **charges de personnel** qui s'élèvent à 175 741 € (taxes afférentes incluses), représentent encore plus 60% des dépenses.

Elles correspondent principalement au paiement des heures complémentaires d'enseignement puisque le **très important déficit de postes** dont continue à souffrir l'IPAG le contraint à rémunérer directement la plupart des intervenants qu'ils soient universitaires, enseignants du second degré ou

vacataires professionnels. Ces derniers sont très nombreux car, compte tenu de la spécificité de ses formations, toutes très professionnalisées, l'IPAG fait largement appel à des responsables administratifs qui assurent certains des enseignements méthodologiques, des conférences de culture générale ainsi que des présentations quasi hebdomadaires de carrières administratives.

La création d'une préparation aux concours des IRA « analystes-informaticiens » et le renforcement de la préparation aux grands concours administratifs intervenus à la rentrée 2001 n'ont que faiblement accru les charges d'enseignement.

Le coût des **surveillances d'examens** n'est pas négligeable (7 639 €), l'IPAG mettant l'accent sur l'apprentissage des méthodologies des épreuves de concours, ce qui justifie l'organisation d'un contrôle continu dans les formations diplômantes et de nombreux concours blancs dans les autres formations.

Les **autres dépenses de fonctionnement** comprennent : les « **achats** » de matériels et de fournitures (25 984 €) ; les « **services extérieurs** » (21 191 €) qui correspondent essentiellement à l'achat d'ouvrages et de revues et aux dépenses de maintenance de matériel ; les « **autres services extérieurs** » (23 478 €) qui financent en particulier les dépenses de publicité ainsi que les frais de mission et de déplacement, et les dépenses diverses ; les « **autres charges de gestion** » (33 702 €) qui sont exclusivement constituées des prestations internes (frais de reprographie, de téléphone, d'affranchissement et achat de fournitures au magasin de l'Université, mise à disposition de personnel) ; les « **charges exceptionnelles** » qui ne comprennent que la subvention accordée à l'Association des Etudiants de l'IPAG, subvention prévue à hauteur de 1 525 €.

Enfin, la modeste somme inscrite en **investissement** (7 662 €) est principalement destinée à financer le renouvellement des équipements informatiques qui restent à la charge de l'IPAG.

Monsieur MOREAU souligne que cette somme pourra être abondée dans le cadre d'une Décision Budgétaire Modificative.

Le projet de budget initial est approuvé à l'unanimité.

9) Examen du projet de subvention à l'Association des étudiants de l'IPAG.

Monsieur BOURLEAU, Président de l'Association, précise que cette subvention permettra de financer l'Association à la rentrée 2002 et il souligne la sagesse qui a présidé à la gestion des crédits attribués à l'Association. Il se réjouit que la connexion au réseau interne de l'Université ait été effectuée. Il reste à réaliser la mise en place d'un site Internet pour communiquer avec les autres associations d'étudiants des IPAG et CPAG. Monsieur MOREAU exprime son souhait qu'une association des anciens étudiants de l'IPAG soit mise sur pied. Un rapport d'activité sera présenté au prochain Conseil.

La subvention à l'Association des étudiants de l'IPAG (1 525 €) est reconduite à l'unanimité par le Conseil.

10) Questions diverses.

Monsieur BOURLEAU, qui siège au Conseil de la Bibliothèque Universitaire, regrette que la consultation électronique de ses divers abonnements ne soit pas toujours accessible du Centre de Documentation de l'IPAG. Mademoiselle DEVALLEZ rappelle que cette consultation est possible à l'annexe de la Bibliothèque Universitaire, aménagée dans l'ancienne caserne Ronzier et située juste en face du Bâtiment des Tertiales.

Monsieur MOREAU estime que l'IPAG peut éventuellement réaliser un effort budgétaire pour que les étudiants de l'Institut puissent consulter au Centre de Documentation les archives électroniques les plus demandées.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame BUGEAUD lève la séance à 12h19.